



CGOS

Prestations 2026

Fonction Publique Hospitalière



ouverture des droits CGOS

Ces prestations sont accessibles à tous les personnels hospitaliers, titulaires, stagiaires, contractuels (CDI, CDD) et retraités.

Pour avoir accès aux prestations et aux offres du C.G.O.S. de votre région, il est impératif de mettre chaque année votre dossier à jour (à partir du mois de décembre pour l'année suivante).

Pour accéder au site du C.G.O.S.

Connectez-vous à votre Espace Agent

Pour accéder à votre Espace Agent, vous devez disposer d'un mot de passe. Si vous ne l'avez pas encore cliquez sur le lien : « Première connexion » et renseignez le formulaire. Le mot de passe vous sera envoyé sur votre adresse mail.

Se connecter

1ère connexion

Demande de n°C.G.O.S

Accès à l'Espace Agent avec votre mot de passe

Vous possédez déjà votre mot de passe, connectez-vous !

Entrez votre N° C.G.O.S

Tapez votre mot de passe à 6 chiffres sur le pavé numérique ci-dessous

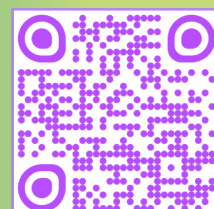
3		0	5
4	7		2
1	6	8	9

CORRIGER

VALIDER

[Mot de passe oublié ?](#)

<https://agent.cgos.info/agent/ctrl/loginAgent>



Vous et votre Famille

Prestations	Indice majoré	Montants	Montants	Date limite de la demande
Enfant en situation de handicap (Enfant jusqu'à 19 ans) Taux d'incapacité supérieur à 50 %		Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au-delà du QF 1496		30 nov. 2026
Congés de présence parentale			20 € par jour d'absence et 10 € par demi-journée	6 mois suivant la fin du congé de présence parentale.
congés de solidarité familiale			20 € par jour d'absence et 10 € par demi-journée	6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale.
Décès			800€	6 mois après le décès.
Aide sociale aux agents en situation de maladie	jusqu'à 380 381 à 650 Au-delà de 650	46% 45% 44%	voir tableau récapitulatif en dernière page	
Logement : -Aide remboursable logement -Locations et ventes CDC Habitat	Aide remboursable étudiée par une commission (8000 € max. par agent) Offre de logements intermédiaires avec étude prioritaire des demandes : cdc-habitat.fr/cgos ou par téléphone au 09 70 40 25 04			
Aides Exceptionnelles Remboursables ou Non Remboursables	Demande étudiée par une commission qui définit le type d'aide et le montant (Aides remboursables : 8000 € maximum par agent)			
Renseignement juridique	Renseignements gratuits depuis l'espace agent ou par téléphone au 02 38 799 787 du lundi au vendredi de 9h à 19h.			

Prestations	Quotient Familial	Montants/Age	Montants/Age	Date limite de la
Naissance adoption		190 € par enfant		Dans les 6 mois après la naissance ou l'adoption.
		0 à 3 ans	4 à 6 ans	
CESU - Garde d'enfants (jusqu'à 6 ans)	Jusqu'à 810 De 810,01 à 910 De 910,01 à 1010 De 1010,01 à 1150 + de 1150	0 à 3 ans 620 € 520 € 420 € 320 € 220 €	4 à 6 ans 320 € 270 € 220 € 170 € 120 €	30 nov. 2026

Prestation retraite

Prestation	Indice majoré	Montant forfaitaire par année de service	Date limite de la demande
Départ à la retraite	Jusqu'à 505 De 506 à 765 + de 765	60 € 55 € 50 €	Demande établie par l'établissement.

Avantages

Prestations	Presse, magazines, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...
Avantages conso	Offres accessibles depuis la rubrique Avantages conso du CGOS.info ou par téléphone 01 70 56 59 24 du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.
Services +	Offres accessibles depuis la rubrique Services + du CGOS.info (soutien scolaire, location et achats de véhicules neufs et d'occasion, assurance auto et habitation).

Calcul du quotient Familial

Dans un souci d'équité et de solidarité, le CGOS adapte le montant de certaines prestations et actions à la situation sociale du foyer. Ces montants sont calculés à partir du quotient familial, rapport entre les ressources et la composition du foyer défini lors de l'ouverture annuelle de vos droits.

Le CGOS prend en compte les ressources de votre foyer :

- Le revenu fiscal de référence qui figure sur l'avis d'impôt sur les revenus de votre foyer fiscal. Le CGOS prend également en compte le revenu fiscal de référence de votre conjoint, concubin ou pacsé, en cas d'avis d'impôt séparé.
- Les allocations familiales mensuelles. Elles sont automatiquement prises en compte pour vos enfants de moins de 20 ans à charge fiscale. Si vous êtes concerné par la modulation des allocations familiales en fonction des ressources de la famille, vous devez joindre à votre dossier CGOS, une attestation de la CAF afin que le CGOS en tienne compte.

Le nombre de parts est déterminé en fonction de la composition de votre foyer fiscal :

- 1,5 part pour l'agent ou le retraité,
- 2 parts pour l'agent ou le retraité élevant seul un ou plusieurs enfants,
- 1 part pour toute autre personne à charge fiscale figurant sur votre avis d'impôt (conjoint non hospitalier, enfant...).

Les enfants non à charge fiscale ne comptent pas dans le nombre de parts.

Une fois calculé, le quotient familial reste fixé pour toute l'année. Si votre situation change en cours d'année, votre quotient familial sera modifié l'année suivante. Si vous avez un ou des enfants en cours d'année, cet événement ne modifie pas votre quotient familial, mais les prestations liées à ce nouveau-né peuvent vous être versées.

Vous et votre Famille

Prestations	Quotient Familial	Montants	Date limite de la demande
Vacances adultes et familles	Jusqu'à 560 De 560,01 à 710 De 710,01 à 810 De 810,01 à 910 De 910,01 à 1010 De 1010,01 à 1150 De 1150,01 à 1496 Supérieur à 1496	230 € 210 € 180 € 160 € 150 € 130 € 110 € 80 €	31 janv. 2027
Chèques vacances	Jusqu'à 560 De 560,01 à 710 De 710,01 à 810 De 810,01 à 910 De 910,01 à 1010 De 1010,01 à 1150 Supérieur à 1150	50% dans la limite de 220 € 50% dans la limite de 210 € 50% dans la limite de 200 € 50% dans la limite de 180 € 50% dans la limite de 160 € 50% dans la limite de 130 € 50% dans la limite de 100 €	31 oct. 2026
Offres de vacances	Coups de cœur de votre région, prix réduits, prix mini, libre évasion avec ou sans participation.		

Prestations	Quotient Familial	Montants	Date limite de la demande
Sport, loisirs, culture adultes	Jusqu'à 810 de 810,01 à 1150 Supérieur à 1150	85 € 80 € 70 €	30 nov. 2026
Titre culture	70 € (39,97 € à régler) ou 140 € (74,97 € à régler). 50% de participation du CGOS.		30 novembre 2026 en format papier 31 décembre 2026 en ligne.
Billetterie	Prix avec participation, prix négocié, prix CSE.		

CESU multiservices nouveauté dès avril 2026 - date limite 30 novembre 2026
participation du CGOS selon le Quotient Familial

Quotient Familial	2 commandes/an	1 commande/an
Jusqu'à 810	50% dans la limite de 75 €	50% dans la limite de 150 €
De 810,01 à 910	45% dans la limite de 67,50 €	45% dans la limite de 135 €
De 910,01 à 1010	40% dans la limite de 60 €	40% dans la limite de 120 €
De 1010,01 à 1150	35% dans la limite de 52,50 €	35% dans la limite 105 €
Supérieure à 1150	30% dans la limite de 45 €	30% dans la limite de 90 €

Vous et votre Famille

Prestations	Quotient Familial	Montants	Date limite de la demande
Centre de loisirs et accueil périscolaire (de 3 à 19 ans)	Jusqu'à 560 De 560,01 à 710 De 710,01 à 910 De 910,01 à 1150 De 1150,01 à 1496 + de 1496	110 € 105 € 100 € 90 € 50 € 30 €	31 janv. 2027

Prestation	Montant	Date limite de la demande
Noël des enfants (de 1 à 13 ans)	Chèque cadeau de 25 € par enfant adressé à votre domicile	31 oct. 2026

Solidaires

L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES REVENDIQUE

- > la suppression des jours de carence ;
- > le maintien de l'indemnisation CMO à 100 % ;
- > une prise en charge des dépenses de santé à 100 % par l'assurance maladie.

pas d'économies sur nos vies !

Solidaires

Camille, 2200 € brut, perd 117 € pour 7 jours d'arrêt maladie ! Pour Gaby, AESH à 1000 € brut, c'est - 53 € !

PAS D'ÉCONOMIES SUR NOTRE SANTÉ !

Solidaires

pas d'économies sur nos vies !

Sécurité Sociale

80 MILLIARDS D'EXONÉRATIONS DE COTISATIONS PATRONALES

0 EURO POUR NOS ARRÊTS MALADIE

Solidaires

La prestation maladie

Agents Titulaires / Stagiaires

Taux différent si 3 enfants ou plus à charge

Le Congé de Maladie Ordinaire (CMO)

3 premiers mois	90 % du traitement par employeur
4ème au 8ème mois	50 % du traitement par l'employeur plus complément par le CGOS (*)
9ème au 12ème mois	50 % du traitement par l'employeur

Le Congé Longue Maladie (CLM)

1ère année	100 % du traitement par l'employeur
2ème & 3ème année	Les 5 premiers mois 50 % du traitement par l'employeur plus complément par le CGOS (*)

Le Congé Longue Durée (CLD) *maladie non imutable au service*

1ère, 2ème & 3ème année	100 % du traitement par l'employeur (à la date du premier arrêt)
4ème & 5ème année	Les 5 premiers mois 50% du traitement par l'employeur plus complément du CGOS Du 6ème au 12ème mois, 50% par l'employeur

Agents Contractuels, le Congé de Maladie Ordinaire (CMO)

Après 4 mois de présence

1er mois	90 % du traitement par l'employeur
2ème mois	50 % du traitement par l'employeur plus complément CGOS
3ème mois	Complément par le CGOS (*) plus indemnités Sécurité Sociale

Après 2 ans de service

1er & 2ème mois	90 % du traitement par l'employeur
3ème & 4ème mois	50 % du traitement par l'employeur plus complément par le CGOS (*)
5ème mois	Complément par le CGOS (*) plus indemnités Sécurité Sociale
6ème au 12ème mois	Indemnités sécurité sociale

Après 3 ans de service

1er, 2ème & 3ème mois	90 % du traitement par l'employeur
4ème au 6ème mois	50 % du traitement par l'employeur plus complément par le CGOS (*)
7ème au 12ème mois	Indemnités Sécurité Sociale

Agents Contractuels, le Congé de grave maladie (3 années de travail effectif)

1ère année

100 % du traitement par l'employeur

2ème & 3ème année

Les 3 premiers mois 50% du traitement par l'employeur plus complément par le CGOS
4ème au 12ème mois 50 % du traitement par l'employeur

(*) Complément CGOS : Indice jusqu'à 380 : 46 % - Indice de 381 à 650 : 45 % - Indice supérieur à 650 : 44 %



**Qui ne s'exprime pas,
accepte de subir !**